

**Salaires conventionnels applicables dans le secteur du commerce et de la réparation automobile  
et activités annexes de la Polynésie française  
(à compter du 1er janvier 1995)**

**I - OUVRIERS**

Catégories professionnelles	Salaires mensuel au 1-7-94	Salaires mensuel au 1-1-95	Salaires horaires au 1-1-95	Salaires mensuel au 1-7-95	Salaires horaires au 1-7-95
Catégorie 1 (MO)	96.330 F	96.908 F	573,42 F	97.489 F	576,86 F
Catégorie 3 (OS1)	100.940 F	101.546 F	600,86 F	102.155 F	604,47 F
Catégorie 4 (OS2)	107.412 F	108.056 F	639,39 F	108.705 F	643,22 F
Catégorie 5 (OP1)	120.353 F	121.075 F	716,42 F	121.802 F	720,72 F
Catégorie 6 (OP2)	133.290 F	134.090 F	793,43 F	134.894 F	798,19 F
Catégorie 7 (OP3)	148.819 F	149.712 F	885,87 F	150.610 F	891,18 F
Catégorie 8 (OHQ)	157.882 F	158.829 F	939,82 F	159.782 F	945,46 F

**III - TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE**

Catégories professionnelles	Salaires mensuel au 1-7-94	Salaires mensuel au 1-1-95	Salaires horaires au 1-1-95	Salaires mensuel au 1-7-95	Salaires horaires au 1-7-95
Catégorie 1	181.176 F	182.263 F	1.078,48 F	183.357 F	1.084,95 F
Catégorie 2	232.941 F	234.339 F	1.386,62 F	235.745 F	1.394,94 F

**IV - CADRES**

Catégorie professionnelle	Salaires mensuel au 1-7-94	Salaires mensuel au 1-1-95	Salaires horaires au 1-1-95	Salaires mensuel au 1-7-95	Salaires horaires au 1-7-95
Catégorie 1	310.590 F	312.454 F	1.848,84 F	314.328 F	1.859,93 F

**RECTIFICATIF du 16 janvier 1995 à l'avenant n° 1641 DIR/IT du 22 novembre 1994 à la convention collective du secteur des assurances de Polynésie française du 28 février 1989 (accord de salaires).**

Au lieu de :

"Article 1er. — ...

... 2e catégorie ..... 110.108 FCP" ;

Lire :

"Article 1er. — ...

... 2e catégorie ..... 110.726 FCP".

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES**

Etude de Me Alexandre CORMIER, notaire à Papeete

Suivant acte reçu par Me Alexandre CORMIER, notaire à Papeete, le 30 décembre 1994, enregistré à Papeete le 4 janvier 1995, folio 32, bordereau n° 893/9, M. Bernard GAET, directeur de sociétés, et Mme Arlette BURON, gérante de sociétés, son épouse, demeurant ensemble à Papeete, ont cédé à Mme Françoise DAL GOBBO, esthéticienne, épouse de M. Jean-Louis FAFOURNOUX, avec qui elle demeure à Punaauia, P.K. 12,800, côté montagne,

- tous leurs droits pour le temps en restant à courir à compter du 1er janvier 1995 au bail d'un local de 30 m2 sis au premier étage de l'immeuble Gondrand, rue du Docteur-Cassiau à Papeete, dans lequel Mme GAET exploitait partie de son fonds de commerce de soins esthétiques et corporels à l'enseigne "Institut de beauté ANAIS" ;
- le matériel et les marchandises dudit fonds de commerce, moyennant le prix total de un million sept cent cinquante mille (1.750.000) francs CFP.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me Alexandre CORMIER où domicile a été élu à cet effet, et, pour être valables, devront être faites par exploit d'huissier, au plus tard dans les dix jours de la présente et dernière insertion.

Pour deuxième insertion,  
A. CORMIER, notaire.

Société civile professionnelle  
Claude VANHAECKE et Philippe CLEMENCET  
titulaire d'un Office Notarial  
60, rue Dumont-d'Urville  
PAPEETE

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 1995, enregistré à Papeete, le 18 janvier 1995, folio 34, bordereau 943-7,

Les associés de la société à responsabilité limitée dénommée "KIMFA", au capital de 25.000.000 francs dont le siège social est